de cheminée avec de l'eau de paluro de noix verte avec une pince d'eau rouge ou un peu de garance bouillies tout ensemble.

Le même document nous fait connaître les objets que le tapissier marchois emportait en voyage : « Une demi-aune, un pied-de-roi, un peloton de chaine pour tapisserie, un marteau, une paire de ciseaux, un dé, et un étui. » On le voit son bagage est léger. Il y joignait habituellement un rouleau de bordure bleue.

Les laines lui étaient fournies par les possesseurs de tapisseries qu'il se chargeait de réparer. Le prix de la laine était alors (vers 1760) de quarante sols la livre et les clous qu'il employait valaient trois sols le cent. Il recevait habituellement quinze livres par mois pour son travail. A l'abbaye de Bonnaigue, en Limousin, il était payé à raison de dix-huit sols par journée.

En 1780, un ouvrier rentrayeur, venant de Paris, recevait trente sols par jour pour réparer des tapisseries à Aubusson.

Le rentrayeur nomade d'autrefois n'est qu'un souvenir. Grâce aux facilités actuelles des communications ; les tapisseries altérées par le temps sont facilement envoyées en réparation, aux lieux mêmes où elles ont été jadis fabriquées. Ces restaurations sont exécutées de telle façon qu'il est difficile de discerner les endroits où les changements ont été opérés.

Les tapisseries en lambeaux sont ajustées, sans laisser apercevoir une suture. Par des procédés divers, on enlève ce que les vapeurs de l'air, la poussière, la fumée des appartements ont attaché à la surface des tapisseries. Les détails des paysages se détachent de nouveau avec leur valeur respective et les carnations des personnages retrouvent peu à peu leur premier éclat.

NOUVELLES DU JOUR

LE TRAITÉ FRANCO-RUSSE

Paris, 30 octobre — On annonce ce matin même, dans les régions officielles, que des négociations diplomatiques sont engagées dès maintenant entre le gouvernement français et le cabinet russe pour la conclusion d'un traité franco-russe, qui ne tardera pas à être signé,

Ce renseignement nous est communiqué d'une source assez sûre pour que nous puissions le donner comme affirmatif.

La situation ministérielle
La date de la rentrée des Chambres

Paris, 30 octobre.— D'après le *Figaro*, dès que la validation de la majorité de la Chambre sera accomplie, M. Dupuy offrira à M. Carnot sa démission ainsi que celle de tous ses collègues: et il espère arriver alors à un remaniement du ministère dont il resterait président.

On se débarrasserait ainsi de l'élément radical du cabinet, notamment de M.Peytral, dont les déclarations à un rédacteur du *Matin provençal* à propos de l'impôt sur le revenu déclarations dans lesquelles M.Peytral affirmait être décidé à se retirer plutôt que de rien céder sur cette question, ont produit, selon le *Figaro*, une grande émotion dans le monde gouvernemental et motivent aujourd'hui un actif échange de dépêches à la suite desquelles l'*Agence Havas* a publié ce soir un tardif démenti.

Le *Figaro* annonce que le décret de convocation des Chambres pour le 14 novembre sera signé demain matin.

La question de l'amnistie

Paris, 30 octobre. — D'après le *Gaulois*, le gouvernement donnera peut-être son adhésion au principe de l'amnistie, mais d'une amnistie ne pouvant profiter qu'aux condamnés pour faits politiques ou délits de presse et non aux condamnés pour faits de grèves.

Préfets mis à la retraite

Paris, 30 octobre. — M. Poubelle et des préfets de province seraient mis à la retraite dans les premiers jours de novembre.

Pour remplacer M. Poubelle, il est question de M. Rivaud, préfet du Rhône, de M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne et d'un conseiller municipal de Paris.

Les grands-ducs Serge et Paul de Russie

Paris, 30 octobre.— Le grand-duc et la grande-duchesse Serge et le grand-duc Paul ont quitté Paris ce soir.

Les grèves de mineurs. — Une lettre de protestation de M. Pascal Grousset

Paris, 30 octobre. — M. Pascal Grousset, député de Paris, adresse au président du Conseil une longue lettre dans laquelle il proteste contre l'occupation militaire du bassin houiller du Pas-de-Calais, contre les brutalités de la force armée et contre les condamnations infligées aux grévistes, etc.

Mineurs anglais assaillis par des grévistes

Londres, 30 octobre. — Des désordres se sont produits aux mines Kilbey, à la sortie des ouvriers, qui ont été assaillis à coups de bâton et de pierres par plusieurs milliers de grévistes.

Plusieurs charges de cavalerie ont dû être faites pour rétablir l'ordre.

Un message présidentiel

Paris, 30 octobre.— Il se confirme aujourd'hui que le président de la République fera ouvrir la nouvelle session législative par un message qui sera lu à la Chambre des députés par le président du Conseil et au Sénat par le ministre de la Justice.

Rejet de pourvoi

Paris, 30 octobre. — Le président de la République a rejeté le recours en grâce formulé par les conseillers municipaux de Saint-Denis condamnés récemment à l'amende et à la prison, à la suite des troubles et des scandales qui se sont produits il y a quelques mois à l'église de Saint-Denis.

Au Conseil Municipal de Paris

Paris, 30 octobre. — Le bureau du Conseil municipal est maintenu à l'unanimité.

Une proposition de M.Lampué relative à l'amnistie pour délits politiques est adoptée.

Une de M. Caumeau, demandant l'amnistie pour les mineurs condamnés pour faits de grève est repoussée par 50 voix contre 7.

Une de M. Vaillant, tendant à l'ouverture d'un crédit de 30,000 francs pour les grévistes mineurs est repoussée.

Les grèves des ouvriers teinturiers à Amiens

Le syndicat des ouvriers teinturiers en grève a écrit aux patrons que les grévistes sont décidés à triompher « par tous les moyens ». Il déclare que leur refus de discuter avec les délégués ouvriers sera « la cause du départ de l'industrie du velours de coton d'Amiens ».

Et puisque les patrons ne veulent pas entrer en pourparlers, le syndicat s'adresse aux négociants d'Amiens, les invitant à supprimer les intermédiaires, c'est-à-dire les teinturiers, « qui leur soutirent chaque année d'énormes bénéfices », les assurant que le jour où ils seront décidés de teindre et d'apprêter eux-mêmes directement, le syndicat mettra à leur disposition les ouvriers spécialistes nécessaires.

La situation n'a pas fait un pas. Une dizaine d'ouvriers travaillent dans chaque usine. Leur entrée et leur sortie sont protégées par les agents.

La prochaine réunion du Conseil des ministres

Paris, 30 octobre. — Les ministres se réuniront en Conseil demain à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Tous les membres du gouvernement assisteront à ce conseil qui sera consacré à l'examen de la situation politique.

Le gouvernement fixera la date de la rentrée des Chambres et s'occupera des grèves du Nord.

Il reste probable que la rentrée des Chambres sera fixée au 14 novembre.

M. Viette rentré aujourd'hui à Paris assistera à ce conseil.

Le chien de la Tsarine

Le 17 octobre, le jour de l'arrivée des Russes, naissait à Montmartre un petit chien portant sur la tête deux larges taches figurant la double aigle noire du drapeau impérial de Russie. Le petit chien fut appelé *Paris*.

Sa propriétaire conçut le projet de l'offrir à la tsarine. Mais comment faire parvenir ce cadeau à destination ? On ne pouvait le confier à l'amiral Avellan et le charger de l'emporter sous son bras. La propriétaire eut une idée de génie. Un yacht russe était amarré au pont des Saints-Pères, ne pouvait-on pas lui remettre le petit chien de la tsarine?

Sur le conseil de l'ambassade, le commandant du yacht a accepté ce présent, avec les pièces authentiques témoignant son origine. Le lieutenant Alexieff, qui est parti pour Saint-Pétersbourg, s'est chargé d'emporter le petit chien et d'offrir à la tsarine ce cadeau un peu embarrassant.

Une explosion à St-Etienne

St-Etienne, 30 octobre. — Une explosion a eu lieu hier soir dans une maison isolée sur la colline de Ste-Barbe dans la banlieue de St-Etienne. Cette explosion est due à une main criminelle: un des locataires a failli être tué, des dégâts importants ont été constatés. L'explosion a été déterminée par de la poudre de mine placée dans un trou fait dans le mur de la cave; on a retrouvé la mèche imparfaitement brûlée. L'auteur de cet attentat est inconnu.

Appel de 150,000 hommes

Londres, 30 octobre. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Standard* de ce matin :

« Un ukase qui n'a pas encore été publié ordonne d'augmenter l'effectif de l'armée russe de 150,000 hommes.

» Il va être procédé à la formation de quinze nouvelles brigades de réserves qui seront encadrées par des bataillons de l'active. »

LES FÊTES FRANCO-RUSSES

Les Russes ont passé place de l'Opéra,
L'inventeur du Congo Vaissier, les salua.

Quel sera le savon de Russie et de France ?
Ce sera le Congo, savon de l'Alliance.

L'amiral Avellan, à bord de son vaisseau,
Fera charger demain dix caisses de Congo.

Victor Vaissier, le roi de la parfumerie,
Vend ses produits déjà dans toute la Russie.

Les Parisiens, pour mieux recevoir leurs alliés,
Au savon du Congo, s'étaient tous parfumés.

Les officiers du Czar, nos amis bien sincères,
Achetaient du Congo pour les Russes leurs frères.

Charles Désespringalle,
8, impasse de Lancry, à Paris.

35835

Situation météorologique. — Roubaix, 31 octob.—Hauteur barométrique 762 Température :

A sept heures du matin	6	degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir	9	degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	8	degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, Fête de la Toussaint, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Le Conseil municipal se réunira, à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 3 novembre prochain, à 8 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1° Ouverture de la session ordinaire de novembre 1893; nomination d'un secrétaire. — 2 Renouvellement des Commissions. — 3° Logements insalubres: homologation de rapports. — 3° Budget primitif de 1894. — 5° Transport des prisonniers; propositions de l'Etat. — 6° Dépenses imprévues; compte-rendu de l'emploi. — 7° Service Municipal des Eaux; usine élévatoire de secours ; fourniture de charbon; crédit supplémentaire; marché. — 8° Id.; machines Windsor de Hombecque; marchés; crédit supplémentaire. — 9° Id.; fourniture de plomb pour la conduite 0m800; marché. — 10° Id.: fourniture d'huile; marché. — 11° Id.: travaux de canalisation; marchés. — 12° Id.; travaux de canalisation; conduite de 0.600; réception définitive. — 13° Id.; prise d'eau au canal; crédit supplémentaire. — 14 Id.: travaux de canalisation; conduite de 0.500; réception définitive.

15. Eau potable; usine élévatoire d'Anchin; construction de machines; résultat du concours. — 16. Secours et subsides; personnel du cimetière; demande de secours par la veuve Corinthe. — 17. Réclamation du sieur Ernest Schwenn; demande d'autorisation de plaider. — 18. Service médical scolaire: compte-rendu annuel. — 19. Mont-de-Piété; budget primitif de 1894; avis du Conseil municipal. — 20. Caisse des retraites; liquidation de la pension de la veuve Galois; rectification. — 21. Bâtiments communaux; église Saint-Martin; règlement de sinistre. — 22. Id.; assurance contre l'incendie; nouvelle répartition entre les Compagnies. — 23. Condition publique fourniture de registres et d'imprimés en 1894; marché de gré à gré. — 24. Congrès national de l'industrie textile. Demande de subvention. — 25. Service vicinal; budget des ressources, des travaux et des dépenses pour les chemins vicinaux ordinaires pendant l'année 1894. — 26. Rue de Maubeuge; partie comprise entre la rue de Rocroy et la rue Montgolfier; demande de classement et de mise en état de viabilité.

27° Rue Franklin; partie comprise entre la rue Pierre-de-Roubaix et la rue Monge; classement et mise en état de viabilité. — 28° Cessions de terrains à la Voirie Vicinale: M. Rousseau: acceptation de l'offre de la Ville. — 29° Enlèvement des immondices; demande d'un crédit supplémentaire. — 30° Distribution de l'énergie électrique; demandes de concession.— 31° Soutiens de famille; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille; avis du Conseil.

Rapports des Commissions. — 1° Recette Municipale ; taxes irrécouvrables. (M. Penant). — 2° Fêtes publiques; demande de crédit supplémentaire. (M. Wilfart). — 3° Hospices; compte administratif et compte de gestion de 1892; budget supplémentaire de 1893; avis du Conseil Municipal. (M. Derzelle).

4. Bureau de Bienfaisance; comptes administratif et de gestion de 1892; budget supplémentaire de 1893; avis du Conseil municipal. (M. Derzelle). — 5. Culte Israélite; demande d'indemnité de logement au profit de la communauté de Roubaix. (M. Derzelle). — 6. Bâtiments communaux; église Saint-Jean-Baptiste: demande de construction d'un mur de clôture sur le terrain affecté au presbytère. (M. Derzelle). — 7. Id.; Abattoir communal; projet d'établissement d'une nouvelle triperie (M. Vandeputte). — 8. Id.; Hôtel-Dieu; agrandissement de la cave de la brasserie. (M. Deletrez). — 9. Id.; presbytère de Sainte-Elisabeth, règlement de compte de mitoyenneté avec Mademoiselle Rapsaert. (M. Boucherie). — 10. Id. école de garçons de la rue Pierre-de-Roubaix; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Plouvier. (M. Boucherie). — 11. Id.; Cantines scolaires; école maternelle de la rue de l'Industrie; construction d'un lanterneau et d'un local à usage de cuisine. (M. Delétrez).

12. Bâtiments municipaux ; construction d'un groupe scolaire rue Daubenton ; acquisition d'un emplacement (M. Trannoy). — 13. Id.; quartier de l'Entrepont ; construction d'un groupe scolaire; (M. Vandeputte).— 14. Id.; construction d'une école de filles à l'Epeule, rue de l'industrie ; acquisition de l'emplacement; (M. Trannoy). — 15. Voirie municipale ; route départementale n° 14 ; élargissement dans la traverse de Roubaix ; vœu du Conseil général; (M. Chevalier). — 16. Id.; rue des Lignes : prolongement jusqu'à la rue Saint-Antoine ; pétition des habitants; (M. Boucherie). 17. Id.: cession de terrains à la voirie urbaine; (M. Delétrez). — 18. Id.; création d'une route directe entre Roubaix et Lys-lez-Lannoy ; (M. Vandeputte). — 19. Id.; avenue Descat; demande d'ouverture; (M. Delétrez). — 20. Id. ; rue Notre-Dame-des-Victoires ; demande d'ouverture; (M. Vandeputte). 21. Id.; rue de la Lys; section comprise entre la rue du Fontenoy et la rue Archimède; demande de classement; (M. Demailly).— 22. Id.; rue Claude-Lorrain; demande de classement; (M. Delétrez). — 23. Id.; rue d'Arras ; demande de classement et de mise en état de viabilité; (M. Penant).

24. Hospices; réduction à 55 ans l'âge d'admission des vieillards aux Hospices. (M. Derzelle). — 25. Secours et subsides; demande de Mme veuve Philippe. (M. Wichart). 26. Id.; demande de Mme veuve Degreudel. (M. Wichart). — 27. Id.; Ecole Nationale des Arts Industriels; demande du jeune Quennoy. (M. Carpentier). — 28, id.; Hospice Dom Bosco; demande de trousseau pour le jeune Brennin. (M. V. Poulain). — 29. Caisse des retraites; demande de pension par Mme veuve Prosper Bouche. (M. Chevalier). — 30. Id.; demande de pension par Mme veuve J.-B. Pécher. (M. Chevalier). — 31. Id.; demande de pension par M. Henri Cocheteux, agent de sûreté. (M. Chevalier).

Les funérailles du capitaine Ramon. — Mardi matin, à neuf heures, ont eu lieu en l'église Saint-Sépulcre les funérailles de M. Edmond Ramon, capitaine au 8e régiment territorial d'infanterie, vice-président du Cercle militaire, décédé dans sa quarante-troisième année.

Bien avant l'heure indiquée, une nombreuse affluence se presse devant la maison mortuaire, rue de l'Industrie.

La levée du corps est faite par M. l'abbé Debacker, curé de la paroisse Saint-Sépulcre, et le cortège se met en marche dans l'ordre suivant : la croix, le clergé, quatre porteurs avec deux magnifiques couronnes, la première offerte par le Cercle militaire, la seconde par la maison Huet, Mac-Avoy et Reichenecker, dont le défunt était comptable; le cercueil, sur lequel a été déposé l'uniforme du regretté capitaine.

Les coins du poêle sont tenus par MM. Hubert, capitaine-commandant de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers; Victor Couvreur, Louville, François Ernoult, capitaines de la réserve, membres du Cercle militaire ; Emile Bouzin, président de l'Association amicale des anciens élèves de M. Alexandre Faidherbe; Victor Florin, ami personnel du défunt.

Immédiatement après le corps viennent M. le comte de Montalembert, député de Roubaix-Lannoy, en uniforme de capitaine d'état-major; les membres du Cercle militaire, ayant à leur tête M. le capitaine Victor Despatures, président; M. Michel Lévy, capitaine au 8e régiment territorial d'infanterie; une délégation des sous-officiers et sapeurs de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers; une délégation de l'Union des Patriotes; les chefs et le personnel des bureaux de la maison Huet, Mac-Avoy et Reichenecker.

Le deuil est conduit par le frère du défunt, suivi de la famille et de nombreux amis.

On remarque dans l'assistance M. Paul Watine, ancien adjoint au maire, président d'honneur des Anciens combattants de 1870-71, président des Sauveteurs du Nord, M. Alexandre Faidherbe, ancien conseiller d'arrondissement, ancien adjoint au maire de Roubaix; MM. Mouy et Fecquet, capitaine et lieutenant des douanes; Poilvez, lieutenant de gendarmerie; Barroyer, commissaire central.

Les brigades de gendarmerie de Roubaix sont représentées par M. Guyon, maréchal-des-logis-chef, accompagné de M. le brigadier Vanbleu et de plusieurs gendarmes.

Mme veuve Constantin Descat, présidente de la Société des secours aux blessés des armées de terre et de mer, attend le corps à l'église.

La messe est célébrée, et l'absoute donnée par M. Debacker, curé; puis le cortège se reforme exactement dans le même ordre, pour se diriger vers le cimetière, où il arrive vers dix heures et demie.

Après les dernières prières, M. le capitaine Victor Despatures, président du Cercle militaire, s'approche de la tombe, et d'une voix émue prononce le discours suivant :

» Messieurs et chers Camarades,

» Au nom des officiers du Cercle militaire, je viens remplir une pénible et bien douloureuse mission, en adressant à notre regretté vice-président un adieu suprême.

» Dévoué et affable, toujours prêt à rendre service, homme de devoir avant tout, il avait su conquérir l'estime et l'amitié de ses chefs et de ses camarades. Bienveillant envers ses subordonnés, il s'en faisait aimer et respecter. C'est pendant sa dernière période qu'il contracta le germe de la maladie qui devait le conduire dans la tombe. Il aimait passionnément le métier des armes, et partout où il a passé, il a laissé derrière lui des exemples de dévouement que n'oublieront jamais ceux qui l'ont connu.

» Son souvenir nous rappellera sans cesse les sentiments de courage, d'honneur et de discipline qui personnifiaient l'ardent patriotisme dont il était animé.

» Ramon avait une excellente nature, un cœur droit ; il aimait nos réunions, y venait avec cet esprit de camaraderie et de confraternité qui fait la force de notre association.

» Si la perte est pour nous bien sensible, quel vide dans cet intérieur, où il était le meilleur des époux et des pères, et où il laisse à la fois le souvenir des plus tendres affections et des meilleurs exemples!

» Il a accepté la mort avec le courage du soldat, et la résignation du chrétien, et il est pour vous, chers enfants, un modèle dans la mort comme il l'a été dans la vie. Conservez précieusement la mémoire de votre excellent père, soyez fidèles aux conseils qu'il vous a donnés, et marchez toujours dans la voie qu'il vous a tracée : c'est la voie du devoir et de l'honneur.

» Il emporte avec lui tous nos regrets.

» Puisse ce faible témoignage apporter quelques consolations à sa veuve et à sa famille éplorée ! »

M. Michel Lévy, capitaine au 8e territorial d'infanterie, s'approche à son tour, et fait en ces termes les adieux du régiment au capitaine Ramon :

« Messieurs,

» Comme collègue au 8e Territorial d'Infanterie, à la formation duquel le capitaine Ramon a assisté, et dont il fut toujours un des officiers les plus méritants, je me fais un devoir d'adresser ici un suprême adieu au cher camarade dont nous déplorons la perte.

» Sa droiture, son esprit militaire, son aménité avaient su lui conquérir l'amitié de tous: supérieurs et inférieurs reconnaissaient en lui un de ces chefs sur lesquels notre armée de seconde ligne pourra compter à l'heure du danger.

» Personnellement, j'ai eu l'occasion de faire avec lui plusieurs périodes d'instruction, et il m'a été donné d'admirer son énergie, son aptitude militaire, et son sentiment de la justice. Lui, qui avait assisté à nos défaites, rêvait de revoir la France grande et respectée, et pour cela il s'était mis à l'œuvre, sacrifiant souvent ses intérêts à l'amour de la patrie.

« Ici nous nous souvenons encore du souffle ardent qui l'animait, quand il nous récitait, les soirs de réunion, une de ses légendes patriotiques, qui nous remuaient jusqu'aux entrailles. Quelle joie c'eût été pour lui de connaître l'issue heureuse des dernières manifestations !

» Cet enfant du peuple, qui dans toutes les étapes de la vie a rempli son devoir consciencieusement, qui la quitte en emportant l'estime de tous ceux qui l'ont connu, est digne de servir de modèle aux jeunes générations, et sera pour nous un inoubliable exemple.

» C'est une suprême consolation pour cette famille qui pleure ce chef si adoré. Puisse chaque famille en compter un pareil; et la France serait forte et redoutée.

» Et maintenant, au nom du corps des officiers du 8e Territorial d'infanterie, dont je suis certain d'être l'interprète, capitaine Ramon, adieu ! Ton nom ne sera pas oublié au régiment. Adieu, cher ami ! »

La cérémonie funèbre est terminée, et l'assistance se retire profondément impressionnée par les deux magnifiques discours qu'elle vient d'entendre.

Notre correspondant de Tunis nous informe que S. A. le Bey vient, sur la proposition de M. Rouvier, ministre résident général, de conférer le grade d'officier du Nichan Iftikhar à M. Edouard Prouvost, membre de la Chambre consultative d'agriculture de la région.

Toutes nos félicitations à notre sympathique concitoyen.

Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix. — L'Ecole Nationale des Arts Industriels a présenté trois candidats au concours organisé par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie pour l'obtention d'une bourse de la valeur de mille deux cents francs par an pendant trois années.

MM. Comerre, Lesguillon et Quennoy ayant satisfait à l'épreuve d'admissibilité, sont autorisés à prendre part aux épreuves définitives.

La couronne de l'« Union des Patriotes. » — Nous avons parlé de la cérémonie religieuse et patriotique de dimanche, due à l'initiative de l'« Union des Patriotes, » et mentionné, comme elle le méritait, la magnifique couronne, exposée d'abord dans le chœur pendant toute la durée de la messe, et portée ensuite solennellement au cimetière par les sociétaires, drapeau en tête, pour y être déposée devant le monument funèbre élevé à la mémoire des enfants de Roubaix, morts au service de la patrie.

Cette couronne en métal et porcelaine, de fabrication française, fournie par la maison P. Cornille-Pennel, et sortant d'une des premières maisons du département du Nord, mesure 1m50 de hauteur. Aussi le chevalet sur lequel elle était installée a-t-il nécessité le concours de quatre porteurs.

Elle se divise en deux parties distinctes, très tranchées.

Des feuilles de laurier, traversées en tous sens par des rubans tricolores, forment le côté gauche. Le côté droit se compose de feuilles de chêne, enlacées de crêpe.

Dans le bas, à l'intersection des deux parties, un énorme bouquet de roses avec feuillage, et plus bas encore un nœud de ruban tricolore, voilé de crêpe.

Au fond de la couronne est appliqué un tableau en velours noir, sur lequel on lit cette inscription en lettres dorées: « L'Union des Patriotes aux soldats morts pour la Patrie. »

L'ensemble est imposant, et d'un goût irréprochable, et les moindres détails de ce splendide travail peuvent supporter l'examen le plus minutieux.

En résumé, la couronne de l'Union des Patriotes », par ses dimensions et par son cachet exceptionnel, est destinée à tenir une place d'honneur parmi celles que le jour des Morts verra défiler au cimetière.

— M. Cornille-Pennel nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Roubaix, le 29 octobre 1893.

» Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

» Des propos malveillants ont été tenus contre ma maison par des concurrents peu scrupuleux, mus sans doute par un sentiment de jalousie, et se sont glissés dans le public roubaisien.

» Mon honneur de Français et de patriote et mes intérêts commerciaux de même que ma réputation étant atteints, je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer cette protestation dans votre plus prochain numéro.

» Ces concurrents ont dit, en maints endroits, que la couronne que j'ai fournie à l'*Union des Patriotes* provenait d'une maison allemande.

» Je tiens à déclarer hautement moi, Paul Cornille, de la maison Cornille-Pennel, décoré de plusieurs médailles de sauvetage, que cette couronne est de provenance française et même du département du Nord et que tous les articles vendus par ma maison sont indistinctement des articles français.

» De plus, je m'engage à déposer entre les mains de M. le Président de l'*Union des Patriotes*, la somme de *mille francs* qui sera remise à ceux qui pourront prouver que je vends des marchandises de source allemande.

» Je souhaite que ceux qui me diffament puissent tenir le même langage que moi.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma haute considération.

» Signé : P. CORNILLE-PENNEL,
» rue de Lannoy, n° 23. »

Tentative de suicide d'un jeune homme de seize ans. — La maison portant le numéro 85 de la rue de Mouveaux, à l'extrémité du territoire de Roubaix, est occupée par M. Leman, ancien comptable, actuellement marchand de coupons, resté veuf avec une nombreuse famille.

M. Leman, qui est infirme et privé de l'usage des jambes, occupait à son service, depuis plusieurs mois, un garçon de seize ans et demi, de nationalité belge, nommé Florimond Plateau, dont la mère a épousé en secondes noces un jardinier, du nom d'Edouard Hénin, avec lequel elle demeure rue d'Alsace. Le mari est concierge chez un de nos grands fabricants.

La besogne du jeune domestique consistait à pousser la voiture basse dans laquelle M. Leman circule en ville, à faire les courses pour le magasin, et à aider au ménage.

Le caractère de Florimond Plateau, d'un naturel assez jovial, s'était assombri peu à peu, et l'on ne savait que penser dans la maison de ce changement que rien ne motivait.

Dimanche, à une heure matinale, le jeune homme était parti sans avertir personne, et comme il n'était pas rentré de la journée, M. Leman se figura qu'il était dans sa famille.

Lundi après-midi, on s'aperçut de la disparition d'un revolver, et cette circonstance décida M. Leman à envoyer à la recherche de l'absent son fils aîné, âgé d'une quinzaine d'années.

Celui-ci sachant que le domestique, à ses heures de loisir, avait l'habitude de se promener aux environs de la gare, dirigea ses premiers pas de ce côté. A peu de distance du pont de Mouveaux il rencontra précisément, vers quatre heures, celui qu'il cherchait, et lui demanda pourquoi il restait ainsi dehors, et ce qu'il avait fait du revolver.

Florimond Plateau se contenta de répondre à la seconde question. « Venez avec moi, » dit-il à son jeune maître, « et je vous montrerai l'arme, qui se trouve dans une chambre au premier étage. »

Le fils de M. Leman, trop content d'avoir retrouvé son domestique, rebroussa chemin avec empressement, et lorsqu'on arriva à la maison, il monta l'escalier à la suite du jeune homme.

Au moment même où il mettait le pied sur le palier, le fils de M. Leman entendit une détonation; c'était Florimond Plateau qui, en entrant dans la chambre, venait de se tirer un coup de revolver à la tempe droite.

Disons de suite que le malheureux portait l'arme sur lui, et qu'il avait eu soin de cacher cette circonstance.

En voyant tomber le domestique, la tête en avant, sur le plancher, le fils de M. Leman se jeta sur lui et le désarma; puis il descendit en toute hâte pour donner l'alarme dans la maison, et, tenant en main le revolver, courut affolé jusqu'au domicile de M. Dupont, médecin, pour réclamer son intervention immédiate. M. Dupont était justement occupé à ses visites en ville.

C'est ainsi qu'on avait pu croire d'abord dans le quartier à une tentative de meurtre, lorsqu'il s'agissait en réalité d'une tentative de suicide, et un employé du bureau d'octroi voisin suivit le fils de M. Leman, à son retour, pour savoir ce qui s'était passé, et prêter assistance au besoin.

La présence de cet employé devint de suite excessivement utile, car c'est lui qui s'occupa de faire prévenir immédiatement la police, en même temps qu'il faisait demander un prêtre et rechercher d'autres médecins.

Mais revenons au domestique que le fils de M. Leman avait laissé inanimé, sur le plancher de la chambre. On le descendit au rez-de-chaussée, où il fut étendu sur un matelas, et la première visite qu'il reçut fut celle de M. l'abbé Labyte, vicaire de la paroisse Saint-Eloi, au Blanc-Seau, qui s'empressa de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction.

Un peu plus tard, arrivait M. le docteur Derville, suivi presque immédiatement de M. Broigne, commissaire du deuxième arrondissement, qui accourait avec un agent, portant la boîte de secours du poste

Après un pansement sommaire, Florimond Plateau, qui n'avait pas repris ses sens, fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, dans une voiture de place réquisitionnée à cet effet.

En le dépouillant de ses vêtements, on trouva dans l'une des poches un tout petit cahier de quatre feuillets, que le jeune homme avait confectionné lui-même. Dans une correspondance, écrite au crayon, il annonçait à sa mère sa résolution d'en finir bientôt avec la vie, et la priait de faire part de sa mort à sa demi sœur demeurant à Boisfort, près Bruxelles.

Le premier soin de M. Broigne avait été de requérir M. le docteur Largillière. Vers six heures, le médecin-légiste se rendait à l'Hôtel-Dieu, où il se rencontrait avec M. le docteur Butruille.

De l'examen minutieux opéré par les deux médecins, il résulte que le domestique, dans sa chute, s'est fait une forte contusion au front et à la joue. Quant à la nature de la blessure produite par l'arme à feu, elle peut être définie ainsi : plaie pénétrante du crâne et du cerveau. Il y a une éraflure probable de la base du cerveau, et une tentative d'extraction du projectile dans ces conditions serait absolument fatale.

On craignait que l'infortuné, dans l'état comateux où il se trouve, et qui ne lui permet de reconnaître personne, encore moins de prononcer une seule parole, ne passât pas la nuit.

M. le commissaire se trouvait encore à l'Hôtel-Dieu, où il avait accompagné le blessé, lorsque vers six heures et demie se présentèrent, pour voir leur malheureux fils, la mère et le beau père de ce dernier.

La douleur de ces braves gens à la vue du jeune homme, la tête entourée de bandages, et complètement inconscient de ce qui se passait autour de lui, faisait peine à voir.

L'émoi causé dans le quartier par ce tragique incident, n'était pas encore calmé à une heure avancée de la soirée.

Un grave accident rue du Grand-Chemin. — MM. Ernoult-Bayart frères, apprêteurs, font exécuter en ce moment des travaux assez importants dans un de leurs magasins, rue du Grand-Chemin.

Une équipe d'ouvriers de la maison Griaux frères, constructeurs, rue de Blanchemaille, est chargée de la pose de colonnes en fer devant soutenir les sommiers du premier étage du nouveau bâtiment.

Lundi matin, vers onze heures, au moment où les ouvriers étaient occupés à étayer une colonne, celle-ci glissa sur sa base, entraînant avec elle, d'une hauteur de cinq mètres, un ouvrier, Alphonse Aerschot, demeurant rue Jean-Bart, cour Leruste.

On s'empressa de porter secours au malheureux, qui se plaignait de vives douleurs sur tout le corps, et principalement à la jambe gauche.

M. le docteur Derville, mandé en toute hâte, vint donner des soins à la victime, et constata, outre des contusions multiples, une double fracture de la jambe gauche.

Après un pansement sommaire, le médecin ordonna le transfert d'Aerschot à l'Hôtel-Dieu.

Un autre ouvrier, M. Fidèle Mirabel, de la rue de la Redoute, cour Duparc, a reçu, au moment de la chute de la colonne, une plaie contuse à l'oreille droite.

M. le docteur Derville a donné également des soins à ce dernier et l'a fait reconduire en voiture à son domicile.

Un agent assailli rue de la Gare. — Dimanche soir, vers onze heures et quart, trois hommes et trois femmes suivaient la rue de la Gare, en chantant à tue tête. Un agent de passage invita la bande joyeuse à cesser cette manifestation bruyante ; mais on ne tint aucun compte de ses observations, et les chants et les cris recommencèrent de plus belle.

L'un des hommes alla même jusqu'à injurier le représentant de l'autorité, et non content de cela lui lança un coup de poing en pleine figure; après quoi il prit la fuite.

Aussitôt remis de cette attaque imprévue, l'agent se lança à la poursuite de son agresseur, et parvint à l'atteindre une centaine de mètres plus loin. Dans l'intervalle, les cinq autres membres du groupe s'étaient prudemment éclipsés.

L'individu, resté de bonne prise entre les mains de l'agent, se laissa, sans la moindre résistance, et comme tout confus de son exploit, conduire au poste du premier arrondissement, où il fut maintenu en état d'arrestation.

C'est un tisserand de la rue Nain, nommé Louis Emericq, père de famille de quarante-deux ans.

Une bagarre rue de Mouveaux. — Dans la soirée de dimanche, vers onze heures, un agent de service au bal Gisselaire, rue de Mouveaux, fut requis pour aller faire cesser une rixe qui venait d'éclater devant l'établissement, entre plusieurs habitués. A son approche les perturbateurs cessèrent le pugilat, et s'enfuirent en criant : « A bas la police ! »

A sa rentrée dans la salle, l'agent fut accueilli par le même cri, et l'un des danseurs, Henri Verplanck, qui habite près de l'estaminet, se rua sur lui dans l'intention de le mettre à la porte.

Mais il avait affaire à forte partie, et les rôles changèrent bientôt : l'expulseur devint l'expulsé, et quelques instants plus tard, grâce à l'énergie du représentant de l'autorité, qui ne se laissa pas intimider par les protestations bruyantes qu'on faisait entendre autour de lui, Henri Verplanck fut écroué en bonne règle au poste du premier arrondissement.

Une autre arrestation, relative à cette même affaire, a eu lieu dans la matinée de lundi, celle de Constant Demadryl, apprêteur, jeune homme de dix-neuf ans, demeurant rue de Croix, cour Crépel, au Blanc-Seau.

Une arrestation mouvementée. — Dimanche soir, vers six heures, l'agent Vauquier entrait pour les besoins de son service chez M. Louis Lorthiois, cabaretier, rue de Lille. A peine était-il dans l'établissement, qu'un voisin du débitant y fit irruption, et se mit à invectiver le représentant de l'autorité.

Ce dernier invita par plusieurs fois son provocateur à modérer son langage; mais l'intrus redoublant ses grossièretés, il se décida à lui mettre la main au collet.

Alors commença de la part de l'individu une résistance désespérée, qui mit l'agent dans la nécessité de réclamer l'aide de ses collègues de passage à ce moment.

Grâce à leurs efforts réunis, ils purent tant bien que mal conduire le prisonnier au poste de la rue des Arts.

L'auteur de cette équipée est un débourreur âgé de vingt-six ans, du nom de Félix Francq.

Une arrestation pour faits monstrueux. — Dans la matinée de mardi, M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, a procédé en personne à l'arrestation d'un journalier du nom de Désiré Freteur, âgé de trente-un ans, qu'il a surpris à son domicile, rue d'Alger.

Freteur est inculpé d'attentats à la pudeur; il y aurait plusieurs victimes, des fillettes d'une douzaine d'années. Après interrogatoire, il a été écroué au dépôt central de la Grande-Place.

Un fils qui frappe sa mère. — Hier après-midi, vers deux heures, une scène pénible occasionnait un nombreux rassemblement dans la rue d'Alger.

Un jeune homme de vingt-un ans, en train de faire la fête, avait rencontré près de son domicile sa mère, une brave ménagère du nom de Stéphanie Verbert, âgée de cinquante-huit ans, et comme elle lui refusait de l'argent pour aller boire, il l'avait brutalement frappée.

La pauvre femme dut requérir l'intervention de la police. Le mauvais fils fut arrêté et conduit devant M. Chapé, commissaire de la rue Saint-Joseph, qui, après un interrogatoire sommaire, le fit écrouer au poste central.

La meilleure cuisinière ne peut faire une bonne cuisine sans un beurre absolument pur.

Ce n'est pas une bien sérieuse économie que de se servir de margarine, mieux vaut faire ses sauces plus courtes et les faire bonnes, la santé n'en sera que meilleure. Le beurre, paraît-il, est indispensable au climat du Nord.

Voulez-vous manger un beurre *absolument pur*, obtenu avec des procédés qui lui donnent une saveur exquise, une grande fraîcheur, une homogénéité sans égale, achetez le be